



La Charte 2023-2032 résumée en 10 points

1. Une nouvelle Charte pour 10 nouvelles années d'actions en faveur du développement durable

Un parc naturel régional est à la fois un territoire et une organisation reconnue et soutenue par la Confédération et les cantons concernés. Cette reconnaissance est limitée à une période de 10 ans. En 2013, le Parc naturel régional du Doubs a obtenu une première reconnaissance fédérale pour la période 2013-2022.

Afin que ce territoire puisse continuer à bénéficier du label fédéral « Parc d'importance nationale » et que ses actions en faveur de la nature, du patrimoine, de l'économie régionale et de ses habitants puissent être soutenues, une demande de renouvellement du label est nécessaire. C'est l'objet de cette nouvelle Charte qui doit déployer ses effets sur la période 2023-2032.

Ce nouveau texte fondamental et les objectifs qu'il propose doivent être approuvés par les communes qui forment le territoire du Parc avant que la Confédération puisse aussi en valider le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de la Charte.

2. L'histoire du Parc du Doubs en quelques éléments-clés

Le Parc naturel régional du Doubs est né de la volonté des communes, des associations régionales et de groupements d'intérêts de se regrouper et de constituer une structure pouvant contribuer à un développement régional durable. La préoccupation est à la fois environnementale (protéger le patrimoine naturel et paysager) et économique (développer la région afin de la rendre plus attractive).

L'association pour le Parc naturel régional du Doubs est créée en 1999 et voit dans un premier temps s'opposer les défenseurs de l'environnement et le monde agricole. A la faveur d'un apaisement, la structure se professionnalise et obtient le soutien financier de la Confédération en 2007, permettant la réalisation d'une étude de faisabilité.

En 2009, le Parc obtient le statut de candidat au label fédéral. La première Charte est élaborée et soumise aux législatifs de 19 communes en 2012. Seize d'entre elles la ratifient.

Le Parc du Doubs obtient la reconnaissance fédérale en tant que « Parc naturel régional d'importance nationale » dès le 1^{er} janvier 2013, ceci pour une première période de dix ans.

3. 10 ans – 6 dates-clés

24 août 2013

Naissance du Parc naturel régional du Doubs. Le label « Parc d'importance nationale » est remis par les représentants de l'OFEV et des cantons lors d'une soirée festive à Saignelégier.

9 avril 2014

Une convention de partenariat est signée avec le Pays Horloger français, devenu depuis le Parc naturel régional du Doubs horloger. Des projets communs sont initiés, dont notamment la création de l'offre touristique *Les chemins de la contrebande* ou encore le suivi des mesures en faveur de la qualité des eaux du Doubs.

6 décembre 2016

Bernard Froidevaux de Montfaucon, dit « Lafleur », est le premier producteur à bénéficier du label « Produits » des parcs suisses, avec ses fameux fromages au feu de bois. Depuis, 7 autres producteurs et 52 produits se sont vu attribuer le label.

21 août 2017

Fruit de l'une des nombreuses collaborations avec le Parc Chasseral, le programme *Graines de Chercheurs* est lancé. Près de 650 écoliers de 39 classes provenant de 11 communes du Parc ont bénéficié de ces animations en classe et sur le terrain jusqu'à ce jour.

1er janvier 2020

Les activités et la gestion du Centre Nature Les Cerlatez sont intégrées à celles du Parc du Doubs. Partenaires depuis plusieurs années, les deux entités se sont rapprochées pour mettre en synergie et développer leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

20 juin 2021

Inauguration du premier Espace découverte du Parc, lieu physique d'accueil et d'information dédié aux richesses du Clos-du-Doubs et installé à Saint-Ursanne, l'une des quatre portes d'entrée du Parc avec La Chaux-de-Fonds, Les Brenets et la Gruère.

4. Quelques exemples d'actions en faveur de la région

Plus d'une centaine de projets et d'actions ont été réalisés dans les communes membres du Parc depuis 2013. La liste ci-dessous permet, en un coup d'œil, de consulter, pour chacune des 15 communes, une action emblématique mise en place de manière pérenne au profit du développement durable régional. La liste n'est pas exhaustive et la plupart de ces actions continuent d'être déployées sur le territoire du Parc.



Les Brenets

Première offre d'excursion guidée à destination des groupes, « **Histoire(s) du Doubs** » invite depuis 2020 les visiteurs à découvrir les patrimoines industriels, géologiques et naturels qui ont façonné Les Brenets, son lac et le Saut-du-Doubs.



Le Locle

En 2019, dans le cadre de l'**Observatoire photographique du paysage**, le photographe allemand Henrik Spohler réalise deux résidences dans le Parc du Doubs. Son travail débouche sur la publication d'un ouvrage et l'organisation d'une exposition et d'une table ronde au Musée des Beaux-Arts du Locle, questionnant la relation au paysage dans les zones habitées.



Les Planchettes

Les **Rendez-vous du Doubs** font découvrir depuis 2018 la rivière éponyme à travers des sorties grand public guidées par différents partenaires et abordant plusieurs thèmes : l'écosystème, la géologie et l'histoire humaine liés à ce cours d'eau. En 2019 et 2021, deux de ces excursions ont permis de faire découvrir le riche patrimoine des Planchettes.



La Chaux-de-Fonds

Depuis 2017, un panneau de sensibilisation est posé chaque printemps à Maison Monsieur afin d'encourager les promeneurs à préserver les **fritillaires pintades**, une fleur emblématique des terrasses alluviales du Doubs qui se fait de plus en plus rare. Cette action fait partie d'un projet de **renforcement à long terme** des rares populations encore existantes mené par le Parc et ses partenaires depuis 2013.



La Ferrière

Depuis 2018, le Parc mène une campagne de recensement des **arbres-habitats** indispensables à une faune et une flore très spécifiques qui y vivent. Une fois répertoriés, les arbres les plus riches en biodiversité sont marqués, d'entente avec les gardes forestiers, afin d'éviter leur abattage et de les laisser mourir sur pied. À la fin de l'année 2020, 30 hectares de forêt de la Combe du Valanvron ont déjà été parcourus afin de localiser ces arbres

à haute valeur écologique.



Les Bois

Sur les 52 **spécialités labellisées « Produit des parcs suisses »**, 32 proviennent de la Distillerie Bourquard, située aux Bois. Depuis 2017, le Parc du Doubs propose ce label garantissant des matières premières provenant majoritairement du territoire du Parc, une valeur ajoutée générée dans la région ainsi qu'une série de mesures en faveur du développement durable.



Le Noirmont

En 2019, une **Bal(l)ade...** fait résonner l'orchestre des Jardins Musicaux dans l'église désacralisée de La Nef au Noirmont, après la visite d'un ancien atelier d'horlogerie du Musée de la Boîte de Montre. Ces découvertes musicales et patrimoniales sont proposées dans plusieurs communes du Parc du Doubs depuis 2017.



Les Breuleux

En 2020, 18 **petites structures** sont installées en collaboration avec deux agriculteurs. Ces tas de bois ou de pierres, haies et gouilles sont autant de constructions simples et peu coûteuses permettant aux petits mustélicés, invertébrés, amphibiens et reptiles de réinvestir les bordures de champs et de lutter contre certains ravageurs tel le campagnol. Depuis 2018, plus de 250 structures ont été mises en place dans l'ensemble du Parc du Doubs.



La Chaux-des-Breuleux

À la belle saison, plusieurs milliers de cyclistes parcourent **La Route Verte**, un itinéraire menant de Schaffhouse à Genève à travers six parcs naturels régionaux. Depuis 2018, cet itinéraire touristique permet de valoriser les patrimoines, savoir-faire et produits locaux. Il traverse la Chaux-des-Breuleux ainsi que sept autres communes du Parc du Doubs.



Saignelégier

Les éleveurs et éleveuses partenaires du Parc proposent depuis 2017 des **visites d'élevages de chevaux franches-montagnes**. Durant une heure, ils accueillent les visiteurs et leur font découvrir les secrets de leur quotidien. Plus de 1200 personnes ont déjà bénéficié de cette offre. À Saignelégier, la ferme Sous-la-Neuvevie ouvre ainsi les portes de son élevage toute l'année.



Les Enfers

La **Chasse aux sources**, lancée en 2016, a permis de répertorier près de 700 sources grâce à des bénévoles et stagiaires déployés dans tout le Parc. L'objectif est de mieux faire connaître l'emplacement et la biodiversité de ces milieux et de les protéger.



Montfaucon

Depuis 2020, plusieurs binômes de jeunes **guides nature** arpentent durant l'été les réserves naturelles du Doubs et des étangs des Franches-Montagnes afin de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements à adopter pour préserver ces milieux sensibles. Cette initiative fructueuse est menée conjointement avec l'Office de l'environnement du Canton du Jura ainsi que Jura Tourisme.



Les Genevez

Depuis 2016, chaque mois de septembre, le Parc du Doubs participe aux **Journées européennes du patrimoine** en proposant deux visites dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. En 2019, le Musée rural jurassien et la Maison de la Dîme étaient ouverts au public, attirant ainsi une septantaine de curieux.



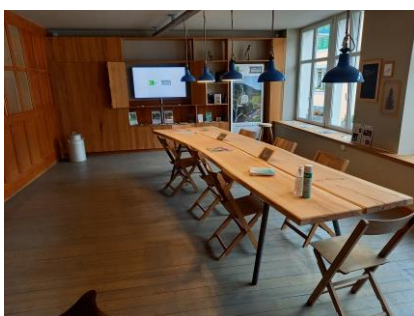
Lajoux

Toutes les écoles du Parc sont invitées à participer au programme d'éducation au développement durable **Graines de chercheurs**, sur le thème des hirondelles, du paysage et du Doubs. Depuis sa mise en place en 2017, trois classes de Lajoux y ont participé. Par le biais d'ateliers ludiques, en classe et à l'extérieur, les élèves ont pu explorer la biodiversité de leur environnement proche.



Saint-Brais

Le Parc du Doubs et ses partenaires mènent depuis 2014 un projet de rénovation et de mise en valeur des **murs de pierres sèches**, patrimoine bâti emblématique de l'Arc Jurassien. En 2021, une vingtaine de mètres du mur situé le long de la route menant au Chésal ont été rénovés dans le cadre d'un cours de formation pour apprentis muretiers. La restauration se poursuivra d'année en année, en fonction des inscriptions.



Clos du Doubs

En 2021, le Parc du Doubs inaugure son tout premier **Espace découverte** au premier étage du bureau d'accueil de Jura Tourisme, en vieille ville de Saint-Ursanne. Cette salle met en valeur les richesses naturelles et culturelles du Clos-du-Doubs et dote le Parc d'un espace vivant lui permettant de mieux se faire connaître des habitants et visiteurs.

Et aussi :

- Rencontres intercommunales autour de l'énergie
- Promotion du terroir lors de divers marchés et foires
- Plantations d'arbres fruitiers hautes tiges
- Edition et diffusion d'une carte touristique du Parc
- Calendrier annuel des sorties découvertes
- Sorties scolaires à la journée ou demi-journée
- Chantiers nature pour le bénévolat environnemental
- Séances d'informations publiques sur le Doubs franco-suisse
- Expositions et animations au Centre Nature Les Cerlatez

5. Processus de renouvellement

La poursuite des activités du Parc naturel régional du Doubs, pour les années 2023 à 2032, fait l'objet d'un processus qui a débuté en 2020 par l'évaluation de la Charte actuelle (2013-2022). Ce travail a été réalisé par l'Université de Berne et est disponible sur le site web du Parc (www.parcdoubs.ch/charte) sous la forme d'un rapport.

L'élaboration de la nouvelle Charte, en particulier la définition des grandes orientations pour les dix prochaines années, s'est déroulée de manière participative au printemps 2021. Des ateliers ont réuni les communes, les cantons, la Confédération, le comité et les membres de l'association, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants. Ils ont permis de recueillir les avis et attentes des participants et de définir les objectifs et axes de travail principaux du Parc pour les dix prochaines années.

Le résultat de cette large consultation se trouve dans le plan de gestion 2023-2032, en particulier les objectifs stratégiques et les activités envisagées, détaillés ci-dessous et intégrés au **contrat de Parc (voir le point 10)**. **C'est ce document qui est soumis à l'approbation des législatifs communaux en novembre et décembre 2021, voire en janvier 2022.**

Lorsque toutes les communes auront voté, l'Assemblée générale du Parc se prononcera également sur le texte. L'ensemble du dossier sera ensuite remis à l'Office fédéral de l'environnement qui rendra sa décision durant l'été 2022, en vue du renouvellement du label au 1^{er} janvier 2023.

6. Principales orientations et objectifs 2023-2032

Les domaines d'activités des parcs naturels en Suisse s'articulent autour de cinq axes stratégiques visant les objectifs généraux suivants :

- la préservation et la mise en valeur de la nature et du paysage,
- le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable,
- la gestion, la coordination et la communication du Parc,
- la recherche.

L'axe stratégique consacré à la recherche n'était pas inclus spécifiquement dans la première Charte 2013-2022. L'expérience et les contacts noués avec plusieurs entités de formation et de recherche puis la création du Parc ont amené ses organes à inclure le thème de la recherche comme nouvel axe stratégique dans la Charte 2023-2032.

La sensibilité de la population à l'égard de la nature, aux ressources de l'économie locale, aux questions énergétiques et plus globalement à la durabilité n'a jamais été aussi forte. Depuis sa création, le Parc du Doubs cherche à apporter des solutions et un soutien aux acteurs locaux pour ancrer la durabilité dans le fonctionnement de l'économie et de la société afin de protéger et de valoriser les ressources naturelles. **C'est ce que visent les quatorze objectifs stratégiques de la nouvelle Charte.** Ils fixent le cadre des activités du Parc du Doubs autour des thèmes de travail suivants :

- la nature et le paysage : maintien d'une biodiversité riche et diversifiée, par la préservation d'espèces emblématiques et l'amélioration des habitats naturels ; préservation et

valorisation de la rivière du Doubs ainsi que des patrimoines paysagers de l'ensemble du territoire ;

- l'économie : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture, développement des circuits-courts ; engagement en faveur d'activités qui visent à minimiser l'impact et les pressions sur l'environnement (offres de tourisme durable, mobilité douce, économies d'énergie, etc.) ;
- la société : sensibilisation des jeunes et des adultes au développement durable, incitation à l'action participative dans des actions visant à préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire ;
- la collaboration : intégration de tous les acteurs, mobilisation de toutes les compétences disponibles, utilisation de synergies pour entretenir une dynamique du territoire efficiente tournée vers la durabilité ; collaboration avec les autres parcs naturels, notamment les parcs voisins de Chasseral côté suisse et du Doubs horloger côté français.

L'adaptation des comportements aux nouvelles réalités du changement climatique, de même que la recherche de solutions innovantes pour une économie locale durable, constituent donc les missions générales que le Parc du Doubs entend remplir ces dix prochaines années, avec la collaboration et la participation des acteurs et de la population du territoire.

Les 14 objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032 sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage
<p><u>Objectif 1.1</u> : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité</p> <p>Le Parc poursuit son travail de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il promeut des projets en faveur d'espèces végétales et animales emblématiques, en lien également avec son action sur les milieux (objectif 1.2). Il joue un rôle de facilitateur et de soutien dans la mise en œuvre de mesures par les acteurs engagés dans ce domaine et peut porter certains projets en s'assurant de la complémentarité des actions. Il s'inscrit dans le cadre des politiques cantonales, des instruments de planification et autres stratégies de conservation de la biodiversité</p>
<p><u>Objectif 1.2</u> : Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau</p> <p>Le Parc promeut des projets en faveur de milieux et d'habitats emblématiques. Il poursuit ses actions visant à renforcer les réseaux d'habitats spécifiques (l'infrastructure écologique) et à favoriser l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité. Il agit de manière coordonnée avec les acteurs, en particulier les cantons et les communes, mais également les acteurs agricoles, sylvicoles et associatifs. Il leur apporte soutien et conseil. Il s'inscrit dans le cadre des stratégies et plans d'actions existants (projet pilote d'infrastructures écologiques Doubs-Chasseral, Plan national d'action du Doubs, etc.).</p>
<p><u>Objectif 1.3</u> : Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs</p> <p>Le Parc poursuit son travail de médiation (information et sensibilisation) avec les acteurs gravitant autour de la rivière (collectivités, associations, agriculteurs, prestataires touristiques, usagers, etc.). Il mène des projets visant à mieux concilier tourisme, zone agricole et milieu naturel, en lien avec les plans d'actions existants (Plan national d'actions du Doubs, Plan d'actions du projet de Gestion de la pression et des opportunités touristiques, etc.). Il participe aux groupes de travail national et binationaux dans le but d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public. L'objectif comporte une dimension transfrontalière, transversale et didactique, avec une contribution liée à la préservation (d'espèces et de milieux), à la valorisation (des richesses patrimoniales de la vallée) et à la sensibilisation (à la fragilité de l'écosystème de la rivière).</p>

Objectif 1.4 : Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement

Le Parc participe à la préservation du patrimoine paysager typique en collaborant avec les acteurs du paysage. Il développe des actions de terrain en faveur de ce patrimoine, p.ex. par des mesures en lien avec les murs de pierre sèche, les pâturages boisés, les forêts, les aménagements naturels typiques, dans les milieux ouverts comme dans les espaces construits (villes et villages). Le Parc fait prendre conscience de la valeur du paysage et anime la réflexion autour de son évolution et de ses enjeux par une documentation et des actions de sensibilisation.

Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Objectif 2.1 : Contribuer à une production alimentaire régionale durable

Le Parc établit les bases pour des activités durables, c'est-à-dire viables et équitables d'un point de vue économique, écologique et social. Son action permet d'augmenter le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc. Il s'engage en faveur des circuits-courts en soutenant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs. Il conseille les producteurs en matière de production durable. Il participe à la promotion des produits et des producteurs respectant les valeurs de durabilité du Parc.

Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

Le Parc promeut l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) et des collectivités afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Il contribue au développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires). Leurs produits et services sont mis en valeur, par exemple par le biais d'un label. Le Parc sensibilise les acteurs économiques, les collectivités, les groupements et les usagers afin de limiter les pressions des activités humaines, notamment de loisirs, sur les milieux naturels sensibles. Le Parc devient un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

Objectif 2.3 : Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables

Le Parc contribue, avec les acteurs du tourisme, au développement et à la promotion d'offres valorisant les patrimoines naturels et culturels de la région, en particulier sur les pôles prioritaires que sont Les Brenets, la Gruère et Saint-Ursanne. Il sensibilise les acteurs du tourisme et les visiteurs aux valeurs de la durabilité (en particulier les pratiques préservant l'environnement et favorisant l'inclusion sociale). Il saisit les opportunités des nouvelles tendances du tourisme (à faible impact ; tourisme nature, agritourisme, santé, bien-être, tourisme accessible, etc.).

Objectif 2.4 : Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie

Le Parc encourage la mise en œuvre par les acteurs de son territoire des stratégies et des plans d'actions, développés par les collectivités et institutions spécialisées, visant à réduire les émissions de CO2. Il favorise en particulier l'échange d'information et d'expériences (publics cibles : collectivités, entreprises, particuliers) sur les sujets de la mobilité douce, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il promeut les efforts réalisés dans ces domaines en recensant les bonnes pratiques au sein du Parc.

Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable

Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable

Le Parc poursuit ses activités de sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels à l'attention des élèves et des jeunes en formation. Il collabore avec les acteurs engagés dans ce domaine (services cantonaux de l'enseignement, écoles, instituts de formation, associations, musées, etc.) et avec ses deux parcs voisins et partenaires (Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger). Il développe des programmes d'éducation à l'environnement (sorties scolaires) et au développement durable (Graines de chercheurs), dans une optique

d'acquisition de connaissances et de participation à des actions concrètes (en classe, à domicile, sur le terrain ; chantiers nature). Il introduit de nouvelles thématiques spécifiques à son territoire et à ses actions et élargit les publics jeunes (cycle 3, public non scolaire, jeunes en formation, etc.) auxquels il s'adresse. Il soutient des initiatives proposées par des groupements de jeunes et incite ceux-ci à faire des propositions.

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

Le Parc sensibilise les acteurs et le grand public à la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux, paysages) et culturels (bâti, métiers, savoir-faire, traditions vivantes, arts) du Parc et aux enjeux du développement durable. Il développe à l'attention du grand public des offres de découverte, de formation et d'animation visant à partager les connaissances (visites guidées, rencontres, conférences, débats, concerts, diffusions d'informations par le biais de médias, guides nature, etc.). Cet objectif inclut une dimension participative afin d'inciter les publics à s'engager dans des actions concrètes (ex. chantiers nature, participation à des débats). Il intègre les besoins des acteurs du territoire (communes, associations, monde agricole, etc.) et veille à développer ses actions de sensibilisation dans le cadre des autres objectifs stratégiques (nature et paysage, développement économique durable).

Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

Le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire et les partenaires potentiels (collectivités publiques, notamment les communes, associations, secteurs économiques, autres parcs, population, etc.) dans la définition et la mise en œuvre de ses projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Il entretient une collaboration étroite avec les autres parcs suisses, en particulier le Parc régional Chasseral. Il collabore également avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, côté français, sur des problématiques communes. Il encourage les collaborations basées sur la confiance et sur la complémentarité, tout comme la participation des habitants. Il incite ses partenaires à concerter les acteurs du territoire et à intégrer les objectifs du Parc dans leurs actions et planifications territoriales (plans directeurs, plans d'aménagement, etc.).

Objectif 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace

La communication du Parc se concrétise par la diffusion d'informations pertinentes, régulières, au moyen d'outils de communication différenciés en fonction des publics cibles. Elle se veut intégrée, transparente, fiable, utile et positive. Elle fait la promotion des missions du Parc, met en valeur ses actions et réalisations tout en intégrant ses partenaires.

Objectif 4.3 : Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées

Le Parc développe des outils de gestion pertinents pour assurer la qualité de ses prestations. Il poursuit le processus de diversification des fonds, réalise des projets en adéquation avec les moyens, développe les compétences internes et assure un suivi des prestations et des effets au moyen de données pertinentes. Il adapte sa gouvernance dans le souci d'une meilleure représentation des acteurs clés au sein de ses organes.

Axe stratégique 5 : Recherche

Objectif 5.1 : Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc

Le Parc renforce les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité des projets qu'il met en œuvre (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). Le territoire du Parc est promu auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.

7. L'organisation et la gouvernance

L'Association Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD) est l'organe responsable du Parc selon la législation fédérale. Par ses statuts, elle garantit la prépondérance des représentants des communes au sein du comité et de l'assemblée générale, qui intègre aussi des représentants des autres domaines d'activités du Parc (agriculture, tourisme, éducation, etc.). La garantie de la participation d'autres acteurs et habitants du Parc est apportée par la possibilité d'adhérer comme personne physique ou morale. L'association compte aujourd'hui quelque 180 membres.

Gouvernance durant la période 2013-2022

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité, une commission des finances, des commissions thématiques, l'organe de contrôle et la structure professionnelle.

Les statuts prévoient que les communes-membres et les communes-candidates disposent d'un droit de décision prépondérant à l'assemblée générale et au comité, qu'elles peuvent faire valoir en demandant, avant le vote, le vote séparé entre elles et les autres membres.

Il s'avère cependant que les communes bénéficient d'une représentativité insuffisante dans le comité. Celui-ci se compose du président, du vice-président, de six représentants de communes-membres ainsi que de six « autres membres » représentant les milieux associatifs et les prestataires de services (secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la protection de la nature, de l'éducation à l'environnement, etc.). Les communes-membres sont organisées en cercles, chaque cercle ayant droit à un représentant qui est tenu d'informer les communes de son cercle. Sur les 15 communes-membres du Parc, seules six ont donc un représentant direct au comité. Les autres ne peuvent ni participer aux discussions ni aux votes du comité. Il s'ensuit un flux d'information insuffisant entre le Parc et les communes et une faible implication de celles-ci.

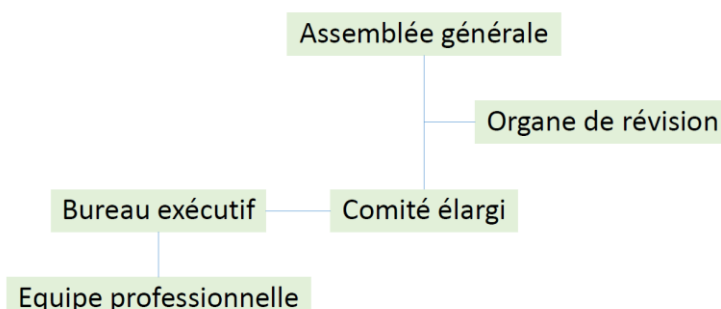
Le rapport d'évaluation de la Charte recommande de réévaluer la participation des communes au sein du comité afin de trouver un mode de gouvernance efficace et leur permettant de jouer un rôle actif et satisfaisant.

Nouvelle gouvernance 2023-2032

La nouvelle gouvernance garantit à chaque commune une représentation directe dans les organes du Parc. Les différentes régions géographiques et territoires cantonaux du Parc, de même que les autres acteurs clés (cantons, associations, partenaires, secteurs économiques, autres parcs, population), y sont représentés de manière équilibrée.

Elle doit permettre une communication plus efficace entre le Parc, les communes et les autres acteurs clés.

Principaux éléments de la nouvelle organisation :



- **Comité élargi**

Composition : 25 membres max., 2-3 séances/an.

Le comité élargi est composé de toutes les communes ainsi que des principaux acteurs clés, du président et du vice-président. Il est élu par l'assemblée générale. Les communes y sont représentées par des membres de leur exécutif ou ponctuellement par des employés communaux.

Les représentants des cantons, des communes-candidates et le directeur de l'équipe professionnelle prennent part aux séances avec voix consultative.

Tâches :

Ce comité a un **rôle stratégique** et est doté de compétences décisionnelles. Il a les attributions suivantes : définir la stratégie du Parc ; proposer à l'assemblée générale les modifications des statuts, les projets de la convention-programme et les objectifs stratégiques figurant dans la charte ; contrôler leur mise en œuvre ; statuer sur les admissions des autres membres ; nommer le Bureau exécutif ; contrôler l'exécution des tâches du Bureau exécutif ; informer les partenaires du Parc, les communes et le public ; soutenir la recherche de financement.

Le comité élargi peut également organiser des **forums** consacrés à des thématiques du Parc. Ceux-ci prendront la forme de réunions publiques regroupant des groupements d'intérêt et la population en vue, par exemple, de présenter des projets, d'échanger des idées ou propositions dans des thématiques spécifiques.

- **Bureau exécutif**

Composition : 5-9 membres max., 8-9 séances/an.

Le bureau exécutif est composé du président et vice-président ainsi que de membres issus du Comité élargi proposés par les communes et les acteurs clés. Il est nommé par le comité élargi.

Tâches :

Il a un **rôle opérationnel** et a les attributions suivantes : gestion de l'organisation ; adoption de l'organigramme de la structure professionnelle et fixation des classes salariales et d'éventuelles dérogations ; nomination et révocation du directeur ; adoption du budget annuel ; constitution des commissions permanentes Finances, Agriculture, Tourisme, Nature et Paysage et de commissions ad hoc ; nomination des membres des commissions ; exercice de toutes les autres tâches qui ne sont pas confiées à un autre organe par les statuts ou la loi.

- **Equipe professionnelle**

L'équipe professionnelle est actuellement composée de 10 personnes, représentant quelque 6 équivalents plein temps. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, elle désigne en son sein un délégué aux communes qui est chargé de l'organisation de rencontres régulières avec celles-ci (service communaux concernés, conseils communaux).

La nouvelle gouvernance sera intégrée dans les statuts de l'association « Parc naturel régional du Doubs » et soumise au vote de l'assemblée générale de l'association en 2022. La nouvelle gouvernance entrera en vigueur avec la nouvelle charte en janvier 2023.

8. Elargissement potentiel du territoire

La création du Parc du Doubs en 2013 a réuni seize communes des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne. La fusion des communes du Locle et des Brenets a réduit récemment le nombre de communes membres à quinze. Les trois communes jurassiennes qui avaient renoncé au projet en 2013, à savoir Le Bémont, Muriaux et Soubey, ont manifesté leur intérêt à se prononcer sur le nouveau projet de Charte 2023-2032. Le territoire du Parc du Doubs pourrait ainsi connaître un agrandissement de quelque 4200 hectares (sur les 33'500 qu'il compte actuellement) et de quelque 900 habitants (sur 60'000 actuellement). Cette perspective est doublement réjouissante. Elle renforcerait la cohérence de l'action du Parc sur le territoire, notamment dans le cadre de la préservation et de la valorisation des milieux naturels. Elle ouvre également des perspectives intéressantes pour le monde agricole, les acteurs touristiques et la population qui pourraient ainsi être intégrés dans les projets de développement et de promotion des activités économiques.

Au sud-ouest du territoire du Parc du Doubs, les cinq communes de La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel et La Sagne ont également marqué un intérêt à l'égard des activités du Parc. Des entretiens exploratoires ont déjà eu lieu. Sous réserve des travaux préparatoires et des décisions des communes elles-mêmes, des cantons et de la Confédération, cette adhésion pourrait avoir lieu en cours de Charte, au plus tôt au 1^{er} janvier 2025.

9. Missions du Parc naturel régional du Doubs

Le Parc du Doubs fait partie des 19 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération, un réseau d'aires protégées qui couvre plus de 12% du territoire suisse. Sa vocation est de soutenir les activités économiques et culturelles régionales en vue d'un développement durable. Il reflète le désir de ses habitants de vivre dans le respect de la nature et de diversifier leur économie autour de ce qui fait leur fierté : une importante diversité biologique et paysagère, une agriculture extensive d'élevage, le travail de la forêt et une tradition de précision héritée de l'horlogerie.

Des atouts pour la région

- 1- Le Parc poursuit des objectifs à la fois de **protection de l'environnement** et de **développement économique durable**, buts habituellement opposés mais qui ne sont pas antagonistes.
- 2- La mission du Parc s'inscrit pleinement dans l'actualité mondiale et les **préoccupations de la population** : réchauffement climatique, perte de biodiversité, transition énergétique, mobilité douce, circuits-courts, etc.
- 3- Le Parc n'a **pas de pouvoir réglementaire ou de contrainte**. Il n'octroie pas de permis ni d'autorisation, il ne s'oppose pas aux constructions ni aux initiatives locales. Il ne construit pas d'infrastructure et ne s'engage que dans ses domaines de compétences.
- 4- Le Parc agit toujours de manière complémentaire et coordonnée avec l'action des cantons, des communes et d'autres partenaires, afin d'éviter des doublons. Le Parc **ne décide et conduit pas seul ses projets** : il collabore avec près de 100 acteurs institutionnels et privés (cantons, communes, associations, acteurs agricoles et touristiques, population, etc.).
- 5- Le Parc utilise son statut d'association de droit privé pour **lever des fonds que ni les cantons, ni les communes ne pourraient mobiliser**. Quelque 30% de son budget est couvert par des fonds privés (fondations, sponsors), 50% par la Confédération, 15% par les trois cantons (JU, NE, BE) et 5% par les 15 communes membres.

- 6- Le Parc contribue à la **création de valeur ajoutée**, ciblée en particulier sur ses domaines d'actions prioritaires, notamment de les secteurs agricole, touristique, culturel, environnemental et paysager.
- 7- Le Parc génère un impact économique non négligeable sur l'ensemble de la région puisque **son financement provient à 80 % de l'extérieur de son territoire** (Confédération, fondations, etc.). En moyenne, ces dix dernières années, chaque franc de cotisation investi par les communes a permis de lever 14 francs auprès d'autres acteurs.
- 8- Le Parc est né de la mobilisation d'acteurs locaux de tous bords, validée par un **processus démocratique** de vote. Tous les dix ans, un bilan des actions du Parc est établi et ses habitants décident de renouveler l'adhésion des communes qui bénéficient d'un pouvoir de décision prépondérant, comme le prévoit la législation.

10. Contrat de Parc

Le contrat de Parc constitue le document formel qui lie l'Association « Parc naturel régional du Doubs » aux communes ayant confirmé leur adhésion. Il précise notamment les objectifs fixés pour dix ans, l'organe responsable ainsi que le financement.

Financement du Parc

Il est précisé que les communes signataires s'engagent à verser à l'association une contribution annuelle d'au moins CHF 3.- et au plus CHF 6.- par habitant pour les 3000 premiers habitants et d'au moins CHF 0.20 et au plus CHF 0.50 pour les habitants supplémentaires. Depuis la création du Parc en 2013, la cotisation des communes s'est toujours élevée à CHF 3.-, respectivement CHF 0.20.-, par habitant et par année.

Adhésion de nouvelles communes

Le nouveau contrat comporte un article spécifique permettant l'adhésion de nouvelles communes en cours de Charte. Actuellement, cinq communes des Montagnes neuchâteloises réfléchissent à l'éventualité de rejoindre le Parc du Doubs (La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel et La Sagne).

Consultation

Autre nouveauté importante : les conventions-programmes quadriennales, qui définissent les projets et les activités concrètes du Parc, seront mises en consultation auprès des communes avant l'approbation par l'assemblée générale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Compléments à retrouver sur le site web www.parcdoubs.ch/charte:

- rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022
- étude sur la notoriété du Parc du Doubs
- plan de gestion 2023-2032
- contrat de Parc
- projet de statuts révisés
- brochure d'information à l'attention des habitants